

Exposition « Cité laïque »

La laïcité, toujours d'actualité :
Débats d'hier à aujourd'hui
et enjeux de demain

Avec le soutien financier de



En partenariat avec





Ce livret a été conçu comme complémentaire à l'exposition. Il permet d'accompagner et d'animer l'ensemble de la visite. Pour chaque panneau de l'exposition correspond une double-page dans le livret **avec le même titre et la même illustration**, afin de les repérer plus facilement.

CHAQUE DOUBLE-PAGE PROPOSE DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

- **des questions de débat**
- **des questions de connaissances**
- **un QR code** renvoyant vers un mini-jeu ou une vidéo

Questions de DÉBAT

- As-tu déjà entendu des hommes et des femmes politiques ou journalistes parler de laïcité ?
- Si oui, comment tu commets les sujets étaient abordés ?
- Savais-tu que l'école avait été laïque avant la République ? Est-ce que cela t'étonne ou non ? Et pourquoi ?

Pour approfondir

- 1. Quelle différence y-a-t-il entre la liberté de conscience et la liberté de culte ?
- 2. A la création de la loi en 1905, est-ce que la laïcité s'adressait à toutes les religions ou seulement à la religion catholique ?
- 3. A quoi correspond la laïcité idéologique et sécuritaire évoquée par Valentine Zuber ?

Voir une vidéo qui présente la laïcité



Nous l'invitons à aller découvrir LE PANNEAU SUivant

- Ce livret peut être utilisé par un adulte **qui accompagne un groupe** de jeunes.
- Il peut également être donné directement aux jeunes afin de les **laisser en autonomie**.
- Il faut prévoir **1h30** pour faire la totalité de l'exposition et du livret.
- Il n'est pas obligatoire de faire l'ensemble des panneaux et questions, ni de respecter leur numérotation. **Il est donc possible de sélectionner** ceux qui vous semblent les plus intéressants, dans l'ordre qui vous convient.

VOICI UN EXEMPLE D'UTILISATION POUR ACCOMPAGNER UN GROUPE :

- Avant de commencer la visite, **poser les questions qui se trouvent en page n°3** pour lancer l'échange.
- **Choisir un panneau** et le lire avec le groupe.
- Poser les **questions de débat** qui correspondent à ce panneau et qui se trouvent sur la page droite du livret. Elles permettent d'échanger différents points de vue, sans qu'il y ait une bonne réponse en particulier.
- Poser les **questions de connaissances (pour approfondir)** qui correspondent à ce panneau et qui se trouvent sur la page de droite du livret. Pour ces questions, l'ensemble des réponses est développé à la fin du livret.

- **Pour chaque panneau**, il est possible de lire les informations supplémentaires qui se trouvent sur les pages de gauche.
- **Flasher le QR code** correspondant afin de lancer le jeu ou la vidéo, en lien avec le contenu de chaque panneau.

Questions de DÉBAT

Avant de commencer, tu peux te mettre avec un petit groupe afin de vous poser quelques questions et de débattre ensemble.

- **Quel(s) mot(s) te vient à l'esprit quand on te dit « laïcité » ? Quelle image en as-tu ?**
- **Peux-tu essayer de donner ta propre définition ?**
- **Est-ce qu'il y a des endroits, des lieux où tu entends souvent parler de laïcité ?**

Nous t'invitons à aller découvrir le **PANNEAU 1**.

Il sert à **présenter l'exposition** et à te donner **quelques définitions**.



Présentation de l'exposition « Cité laïque »

Quelques infos :

**Il faut bien différencier
OSTENSIBLE
et OSTENTATOIRE.**

Le terme « ostentatoire » signifie une mise en valeur excessive avec l'objectif d'être remarqué, d'attirer l'attention.

**Il faut bien différencier
USAGER.ES
et AGENT·ES DU
SERVICE PUBLIC :**

On dit d'une personne qui se rend dans un service public qu'elle est usagère (aller à la mairie ou prendre les transports en commun).

Les agent·es ou fonctionnaires sont les personnes qui y travaillent et qui ont un devoir de neutralité dans le cadre de leur fonction.

Questions de DÉBAT



- À ton avis, pourquoi parle-t-on **autant** de laïcité en France ?
- À quoi **sert la laïcité** selon toi ?
- À ton avis, pourquoi la laïcité est aussi **importante** pour la liberté et l'égalité ?

JEUX

À propos de définitions, nous te proposons
de faire ces mots croisés.



Nous t'invitons à aller découvrir **LE PANNEAU SUIVANT.**

Penser et faire vivre la laïcité d'hier à aujourd'hui



Louise Michel (1830-1905) était une institutrice féministe, écrivaine et militante laïque, figure importante de la Commune de Paris.

Aristide Briand (1862-1932) était un homme politique et principal rédacteur de la loi de 1905.

Quelques infos :

En 1881, c'est la **fin du délit de blasphème** et il est remplacé par le **délit de diffamation**, cela permet de retirer le caractère religieux du délit tout en encadrant la liberté d'expression.

Au moment du débat sur la loi, différentes conceptions de la laïcité étaient débattues. Certains défendaient une **laïcité anticléricale** voire **antireligieuse** comme **Emile Combes** ou **Maurice Allard**. Pour ce dernier, la laïcité impliquait de « *combattre les religions, qui sont un obstacle permanent au progrès et à la civilisation* ». C'est bien le texte défendu par **Aristide Briand**, avec une conception qui défend la liberté religieuse, qui a été adopté !

Pour **Jean Baubérot**, historien et sociologue, il existe "7 laïcités françaises" correspondant à 7 manières différentes de faire vivre la laïcité, mais surtout à 7 conceptions de la laïcité, « *portées par des idéologies politiques* ». Cela montre bien que, malgré une définition juridique simple et claire, la laïcité peut être interprétée et invoquée de manières très différentes.

Questions de DÉBAT

- As-tu déjà entendu des hommes et des femmes **politiques ou journalistes** parler de laïcité ?
- Si oui, te souviens-tu **comment** les sujets étaient abordés ?
- Savais-tu que l'école avait été laïque **avant la République** ? Est-ce que cela **t'étonne** ou non ? Et **pourquoi** ?

Pour approfondir ++

1. Quelle **différence** y-a-t-il entre la liberté de conscience et la liberté de culte ?
2. À la création de la loi en 1905, est-ce que la laïcité **s'adressait** à toutes les religions ou seulement à la religion catholique ?
3. À quoi correspond la **laïcité idéologique et sécuritaire** évoquée par Valentine Zuber ?



Voici une vidéo qui présente la laïcité



Nous t'invitons à aller découvrir **LE PANNEAU SUIVANT.**

Les libertés d'expression du religieux

3

Quelques infos :



La laïcité permet à toute personne de croire, ou de ne pas croire, de pratiquer ou non une religion, **d'en changer ou de ne plus en avoir**, ainsi que d'avoir des convictions philosophiques et de les exprimer. En fait, les religions n'ont pas à intervenir dans les décisions de l'État et inversement.



Dans les débats sur la laïcité, certaines personnes oublient souvent que la laïcité protège le prosélytisme. Il est autorisé mais encadré, par exemple le prosélytisme est interdit dans le cadre professionnel. Le prochain panneau te permettra de mieux comprendre son encadrement.



Le **9 décembre** est la date anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. La première journée de la laïcité a été organisée en 2015 à l'occasion du 110^e anniversaire de la loi de 1905.

Questions de DÉBAT

- Trouves-tu qu'il est important d'avoir une **journée symbolique le 9 décembre** pour la Journée de la laïcité ?
- Que penses-tu de la citation d'Aristide Briand « **La liberté des cultes, c'est la manifestation extérieure de la foi** » ?
- Certaines personnalités médiatiques disent que le port de signes religieux est un **acte de prosélytisme**. Qu'en penses-tu ?

Pour approfondir ++

4. La construction d'un lieu de culte **peut-elle être financée** par l'État ou une collectivité ?
5. Que signifie « **être discriminé.e** » ?
6. Qu'est-ce qu'une **dérive sectaire** ?

JEUX Les différentes libertés



Nous t'invitons à aller découvrir **LE PANNEAU SUIVANT.**

4

Espaces publics ou privés : ça veut dire quoi ?

Quelques infos :

Rappelons que les agent·es publics ne peuvent pas manifester leur appartenance à une religion dans l'**exercice de leur fonction**. Cette neutralité permet de traiter tout le monde à égalité. En cela, la laïcité est donc aussi un principe de **liberté**, mais aussi d'**égalité et de non-discrimination**. En revanche, en dehors du cadre de leur travail, ils sont totalement libres d'exprimer leurs convictions et de porter des signes religieux ostensibles.

Pour l'Angleterre :

En sociologie, la **sécularisation** renvoie à l'idée qu'avec le temps, la religion perd de l'influence dans une société. Ainsi, en Angleterre, il y a une religion d'État, mais celle-ci ne peut pas influencer la politique. Par exemple, la Reine d'Angleterre ne s'exprime jamais publiquement sur la politique.

Questions de DÉBAT



- Selon toi, pourquoi certaines personnes voudraient **plus de neutralité**, notamment pour les usager·es ?
Es-tu de cet avis ?
- Que penses-tu de la **particularité** de la laïcité en France qui implique la neutralité des agent·es publics ?
- Connais-tu d'autres pays ou avec des **fonctionnements/régimes différents** comme l'Angleterre ?
Si oui que sais-tu sur eux ?

Pour approfondir ++

7. Est-ce que les espaces publics sont toujours **neutres** ?
8. A-t-on le droit d'**organiser** des manifestations religieuses ?
9. Le port de signes religieux est-il **autorisé** dans l'espace public ?

JEUX

Tu peux t'amuser à réfléchir à différents lieux que tu connais et essayer de les répartir, en fonction des 4 espaces définis dans ce panneau.



Les laïcités dans le monde



Nous t'invitons à aller découvrir **LE PANNEAU SUIVANT**.

5 La laïcité à l'école

Quelques infos :

La laïcité permet de garantir l'accès des citoyens et citoyennes à leur culte. Ainsi, les lieux fermés comme les internats, les prisons ou les hôpitaux, peuvent accueillir des lieux d'enseignement d'un culte qu'on appelle des aumôneries.

L'histoire de la laïcité à l'école est mouvementée, on peut retracer plusieurs évènements importants au cours de l'histoire.

En 1989, il y a eu des débats importants sur les signes religieux à l'école avec « l'affaire des foulards de Creil », cette affaire a été très médiatisée.

En 2004, une loi a été votée sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école. Les arguments contre cette loi mettaient en avant le rôle de l'école Républicaine, qui doit accepter tous les élèves sans condition. Ils insistaient aussi sur l'importance de la liberté religieuse. Les arguments en faveur de cette loi mettaient en avant le rôle de l'école dans la protection des élèves de toute influence ou pression. Le fait de supprimer les signes religieux ostensibles permet également de limiter la discrimination.

Questions de DÉBAT



- Penses-tu qu'il est important que les professeur·es soient **neutres** ? Pourquoi ?
- Penses-tu qu'il est important que les élèves **ne portent pas** de signes et tenues ostensibles dans les établissements scolaires publics ?
- Te souviens-tu des **cours** sur les religions que tu as reçus ? Quel était le contenu ?

Pour approfondir ++

10. Est-ce que l'**interdiction** des signes religieux ostensibles s'adresse à toutes les personnes qui entrent dans un établissement scolaire ?

11. Loi Ferry, loi Goblet, c'est quoi exactement ?

12. As-tu entendu parler de la **charte de la laïcité** à l'école ? Qu'est-ce que c'est ?



Les signes religieux pour les parents à l'école



Nous t'invitons à aller découvrir **LE PANNEAU SUIVANT.**

Genre, droits des femmes et laïcité

Quelques infos :

On entend parfois que l'extension de la neutralité améliorerait l'égalité entre les femmes et les hommes. On retrouve cet argument dans les débats sur le voile par exemple. Pourtant, il peut sembler dangereux de limiter les libertés individuelles pour viser une éventuelle égalité.

L'école est laïque depuis 1882 et 1886, mais il a fallu attendre 1975 pour que la mixité soit obligatoire dans les établissements scolaires publics. Avant les filles et les garçons étaient donc séparés.

Il ne faut pas oublier que même si la laïcité a permis une évolution des mœurs et des lois, c'est bien grâce au combat des femmes, qui se sont battues pour leurs droits, que nous en sommes arrivés là aujourd'hui !

Questions de DÉBAT



- As-tu déjà pensé la question de la **laïcité** et du **droit des femmes**, ensemble ?
- As-tu déjà entendu parler d'**égalité de droit** des femmes et de religions dans le débat public ? Qu'est-ce qu'il se dit ?
- Es-tu d'accord avec le fait que la laïcité a permis de **réduire les inégalités** entre les hommes et les femmes ?

Pour approfondir ++

13. As-tu d'**autres lois** à l'esprit et qui s'inscrivent en lien avec la laïcité et les droits des femmes ?
14. Pourquoi **attendre** aussi longtemps avant que le droit de vote des femmes soit accordé ?
15. Connais-tu **Olympe de Gouges** ?



Les idées fausses sur la laïcité





RÉPONSES DU PANNEAU 2

Penser et faire vivre la laïcité d'hier à aujourd'hui

1. Quelle différence il y a entre la liberté de conscience et la liberté de culte ?

La laïcité suppose que l'État garantisse la liberté de conscience **ET** de culte. **La liberté de conscience**, c'est le droit accordé à une personne d'avoir les valeurs, les principes, les opinions, les religions et les croyances qu'elle veut. C'est le droit de croire, de ne pas croire, ou de changer de religions au cours de sa vie.

La liberté de culte, c'est le droit pour chaque personne de choisir la religion qu'elle souhaite et de la pratiquer comme elle l'entend.

2. À la création de la loi en 1905, est-ce que la laïcité s'adressait à toutes les religions ou seulement à la religion catholique ?

À l'époque, s'il s'agissait de faire reculer le poids de l'Eglise Catholique, la laïcité a bien été pensée pour toutes les religions. Cependant, selon Jean Baubérot, les cultes minoritaires n'ont pas fait l'objet de débats importants, même si cette question a été abordée. La préoccupation était avant tout celle d'une « *laïcité complète* » (Aristide Briand). C'est la séparation en tant que telle qui a permis de supprimer la distinction entre « *cultes reconnus* » et « *cultes non reconnus* ». En revanche, la loi de 1905 n'a pas été appliquée partout et notamment en Alsace Moselle qui était alors en territoire allemand, ni dans les territoires colonisés comme l'Algérie par exemple.

3. Selon toi, à quoi correspond la laïcité idéologique et sécuritaire évoquée par Valentine Zuber ?

Ces deux termes ne renvoient pas à une définition précise, ce sont des concepts utilisés par plusieurs chercheurs pour nous éclairer sur la laïcité aujourd'hui.

« Une **idéologie** est un système d'idées et d'opinions inventé (ou prédefini) qui est appliqué à la réalité ». La laïcité idéologique se construit en opposition avec la laïcité juridique qui correspond à loi de 1905. Toute surinterprétation ou mauvaise interprétation du cadre posé par la loi de 1905 renvoie à une laïcité idéologique. Pour faire simple, ce sont les **idées préconçues** que l'on a sur le sens de la laïcité.

Philippe Portier renvoie la **laïcité sécuritaire** à une conception de la laïcité utilisée comme mode de surveillance et de contrôle des cultes.

« *On est entré aujourd'hui dans un modèle d'interpénétration : si l'État donne aux Églises des garanties de reconnaissance, il les place davantage sous sa surveillance, au nom d'un impératif sans cesse réaffirmé : celui de restaurer la cohésion perdue de la nation.* »



RÉPONSES DU PANNEAU 3

Les libertés d'expression du religieux

4. La construction d'un lieu de culte peut-elle être financée par l'État ou une collectivité ?

Depuis 1905, l'État ne peut pas financer la construction de lieux de culte. En revanche, pour garantir la liberté de culte, une commune ou une ville peut **mettre à disposition des locaux** de manière ponctuelle. Elle peut aussi louer une salle à une communauté religieuse, le prix doit être fixé selon les prix du marché. Enfin, elle peut mettre à disposition un terrain pour permettre la construction d'un lieu de culte tant que cette mise à disposition n'est pas gratuite, cela s'appelle « l'usage de baux emphytéotique ».

Les Églises ou bâtiments religieux construits avant 1905 font partie du **patrimoine historique**, c'est pour cette raison que l'État finance leur entretien.

La grande Mosquée de Paris a été construite en 1926. Pour sa construction, l'État Français a donc dérogé à la loi de 1905. Il s'agissait de rendre hommage aux dizaines de milliers de combattants de confession musulmane, morts pour la France lors de la première guerre mondiale.

5. Que signifie « être discriminé.e » ?

La définition juridique d'une discrimination, c'est le traitement inégalitaire d'une personne par rapport à d'autres, sur la base d'un ou plusieurs critères définis par la loi. En tout, il y a **25 critères**. Si cela t'intéresse, tu peux aller chercher sur internet l'ensemble des critères.

Voici quelques exemples : Le genre, l'origine, l'âge, le handicap, la religion, l'orientation sexuelle.

6. Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?

Dans le droit français, il n'y a aucune définition de secte, on parle plutôt de dérives sectaires. Elles se caractérisent par des techniques d'emprise, de pressions, ou des menaces qui visent à priver les personnes de leur liberté de penser et/ou d'agir.

La dérive sectaire est punie comme délit pour abus d'autorité sur une personne en état de faiblesse.



RÉPONSES DU PANNEAU 4

Espaces publics ou privés : ça veut dire quoi ?

7. Selon toi, est-ce que les espaces publics sont toujours neutres ?

Depuis la loi de 1905, l'espace public doit être neutre, il est interdit « *d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, (sauf cas particulier : ex : l'édifice de cultes, cimetières...)* ».

En revanche, les signes ou emblèmes qui avaient été installés avant la loi ont pu rester en place.

8. A-t-on le droit de faire des manifestations religieuses dans la rue ?

Oui, les manifestations religieuses sont libres, elles n'ont pas besoin de solliciter une autorisation.

En revanche, comme toute manifestation, il faut d'abord faire une déclaration auprès de la Préfecture, qui doit s'assurer de la sécurité de chacun(e). Le seul motif valable pour interdire une manifestation est le trouble à l'ordre public qui est ainsi la limite à toutes les libertés.

9. Le port de signes religieux est-il autorisé dans l'espace public ?

Oui, le port de signes religieux est autorisé dans l'espace public, la seule règle est l'interdiction de la dissimulation du visage (loi de 2010).

Si elle a beaucoup été associée à la laïcité dans le débat public, d'un point de vue juridique, c'est une loi en lien avec la sécurité et non la laïcité.



RÉPONSES DU PANNEAU 5

La laïcité à l'école

10. Est-ce que l'interdiction des signes religieux ostensibles s'adresse à toutes les personnes qui entrent dans un établissement scolaire ?

Non, cette interdiction ne s'adresse qu'au personnel de l'établissement et aux élèves.

Toutes les autres personnes, comme les parents d'élèves ont le droit d'en porter au sein de l'école. Les parents d'élèves qui accompagnent des sorties scolaires peuvent également porter des signes religieux, tant qu'elles ne font pas prosélytisme durant l'accompagnement.

11. Loi Ferry, loi Goblet, c'est quoi exactement ?

Les Lois Ferry (1881, 1882) ont permis de rendre l'école primaire gratuite, obligatoire mais aussi de supprimer l'enseignement religieux des temps de classe.

La Loi Goblet (1886) permet de finaliser ce processus de laïcisation en retirant les crucifix et en confiant l'enseignement uniquement à un personnel laïque.

Il ne faut pas oublier que tout ceci s'est fait en douceur afin de pacifier la situation. Ferry voulait avant tout favoriser l'évolution des consciences plutôt qu'une application stricte de la loi qui pouvait créer des conflits.

12. As-tu entendu parler de la charte de la laïcité à l'école ?

Qu'est-ce que c'est ?

La Charte de la laïcité a été créée en 2013 par le ministère de l'Éducation Nationale.

Elle permet d'expliquer le principe de laïcité aux élèves et aux parents. Elle est constituée de 15 articles et doit être affichée dans tous les établissements scolaires publics.



RÉPONSES DU PANNEAU 6

Genre, droit des femmes et laïcité

13. As-tu d'autres lois à l'esprit et qui s'inscrivent en lien avec la laïcité et le droit des femmes ?

En 1975, il y a l'instauration du divorce par consentement mutuel. La possibilité de divorcer peut être directement reliée avec le fait que le mariage n'est plus uniquement religieux, il peut être également civil depuis 1792.

En 1967, la Loi Neuwirth autorise la contraception. Cette loi est une avancée pour le droit des femmes et elle permet de s'éloigner des prescriptions religieuse liées au fait de tomber enceinte.

14. Pourquoi le droit de vote des femmes a mis autant de temps à être voté ?

Il faut savoir que ce sont les députés les plus radicaux en matière de laïcité qui étaient aussi les plus hostiles au droit de vote de femmes. Ils avaient peur de leur accorder le droit de vote car ils considéraient qu'elles étaient trop sous l'influence de l'Eglise et qu'elles se prononceraient donc contre la République.

15. Connais-tu Olympe de Gouge ?

Olympe de Gouge est une féministe révolutionnaire née en 1748 et morte guillotinée en 1793. En 1789, lors de la Déclaration des Droits de l'Homme, (dont l'article 10 a été repris dans la loi de 1905), elle a milité pour une Déclaration des Droits des Femmes. Elle souhaitait l'égalité des droits civils et politiques des deux sexes. Elle a également demandé la suppression du mariage religieux pour le remplacer par un contrat civile.



Livret pédagogique conçu par :

La fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement
en partenariat avec la FCPE Paris, le CIDJ et le CDAFAL Paris.

Illustrations :

Emmanuelle HALGAND - www.emmanuellehalgand.com

Informations et renseignements sur l'exposition « Cité laïque » :

- ligueparis@ligueparis.org
- **01 53 38 85 00**



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FÉDÉRATION DE PARIS

167 Boulevard de la Villette - 75010 Paris

01 53 38 85 00 - ligueparis@ligueparis.org

f @LigueParis **@** @ligue_paris **v** @LigueParis

Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement : association à but non lucratif